



Pour diffusion à 8 h 30

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Desserte policière au Québec

Les policiers de la Sûreté du Québec demandent  
au ministre de la Sécurité publique de clarifier la Loi sur la police

Sainte-Julie, 1<sup>er</sup> février 2011 – Dans une lettre qu'il a fait parvenir, le 24 janvier dernier, au ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Robert Dutil, le président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPO), M. Jean-Guy Dagenais, demande au ministre de clarifier la Loi sur la police de manière à ce que les municipalités de 100 000 habitants et moins puissent faire le choix de garder leur Sûreté municipale ou de ratifier une entente de services avec la Sûreté du Québec (SQ). Actuellement, seules les municipalités de moins de 50 000 de population peuvent signer une entente avec la SQ.

« La réforme de la carte policière du début des années 2000 est un véritable succès. La Sûreté du Québec a intégré plus de 1 400 policiers municipaux tout en améliorant, d'année en année, le taux de satisfaction des élus municipaux et des populations qu'elle dessert. La consolidation de la carte policière doit maintenant passer par la possibilité, pour les élus de municipalités de 50 000 à 100 000 de population, de signer une entente de services avec la SQ », a déclaré M. Dagenais.

La correspondance acheminée au ministre Dutil et dont vous trouverez copie sur la page d'accueil du site Web de l'APPO ([www.appq-sq.qc.ca](http://www.appq-sq.qc.ca)) traite également de la requête en jugement déclaratoire que la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) a déposée le 20 décembre dernier contre la Ville de Saint-Hyacinthe, la Municipalité régionale de comté (MRC) des Maskoutains, le ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec.

« Nous déplorons que la FPMQ utilise les tribunaux pour tenter de miner inutilement des ententes de services dont les signataires se disent pleinement satisfaits. En effet, on peut lire dans les médias locaux de la MRC des Maskoutains que les élus sont unanimes à dire que non seulement ils apprécient grandement les services offerts par la SQ, mais qu'en plus, ils font des économies appréciables par rapport à ce que leur coûterait une Sûreté municipale. La proposition de la FPMQ de revenir à une police municipale à Saint-Hyacinthe en est une d'une autre époque. Elle nous ferait revenir, ni plus ni moins, une dizaine d'années en arrière », a poursuivi le président de l'APPO.

Par ailleurs, M. Dagenais estime que le discours du président de la FPMQ, M. Denis Côté, qui traite d'iniquité fiscale dans le financement des services policiers ne tient tout simplement pas la route. « M. Côté lance à gauche et à droite, depuis quelques années, des chiffres dont personne n'a encore été en mesure de valider. En effet, lors de la dernière rencontre du Conseil des services policiers du Québec, tenue le 29 octobre 2010, les experts du ministère ont été clairs à cet effet : le calcul du financement des services policiers au Québec est une tâche excessivement complexe, et il faut à tout prix éviter de lancer des estimations sans que l'ensemble des paramètres et des indicateurs objectifs n'aient été pris en compte. » Pour toutes ces raisons, Jean-Guy Dagenais estime que le président de la FPMQ manque de rigueur lorsqu'il parle de financement de services policiers.

Le président de l'APPO a ensuite déploré le fait que la FPMQ tente de discréditer le travail des policières et policiers de la SQ en laissant entendre qu'ils sont moins visibles et moins près des citoyens que ceux et celles des Sûretés municipales. Ironiquement, le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, M. Yves Francoeur, dont le syndicat est membre de la FPMQ, ne cesse de crier haut et fort, par l'achat de publicité dans le Journal de Montréal, La Presse et Le Devoir, que les temps-réponse au SPVM sont particulièrement longs, que les contribuables montréalais sont mal servis, et que le moral des troupes est à son plus bas.

La réforme de la carte policière au Québec est un véritable succès et notre organisation a été en mesure de s'adapter au virage urbain dicté par les nombreuses intégrations de Sûretés municipales à la Sûreté du Québec. Le taux de satisfaction des élus municipaux et des populations envers les services rendus par la SQ en témoigne.

Le président de l'APPO a souligné en terminant le fait que, pour la première fois dans l'histoire de la Sûreté du Québec, les 86 ententes de services qui lient la SQ et les MRC sont présentement toutes renouvelées. Selon l'APPO, cette marque de confiance des élus municipaux envers la SQ montre clairement que la réforme de la carte policière, du début des années 2000, est un succès sur toute la ligne. Il ne reste maintenant qu'à offrir aux municipalités de moins de 100 000 de population, soit celles qui doivent offrir un service de police de niveau 1, la possibilité de signer une entente avec la SQ. C'est une question d'équité entre les municipalités, conclut M. Dagenais.

L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec est le plus important syndicat de policiers au Québec, elle compte près de 5 400 membres.